**Présentation. Economies et réallocations d’eau dans le bassin de la Durance : analyse de deux dispositifs de gestion en faveur des milieux naturels**

**Nom : Laurenceau**

**Prénom : Martin**

**Titre de la thèse. Economies et réallocations d’eau dans le bassin de la Durance : quelle redistribution des coûts et bénéfices entre usages et territoires ?**

**Discipline(s) : Sciences de gestion de l’environnement et sciences politiques**

**Directeur de thèse : François Molle**

**Financement de la thèse : co-financement du Ministère de la transition écologique et solidaire et de l’IRD**

**Date d’inscription en thèse : 1er septembre 2018**

**Organismes et adresses (mails) : Institut de Recherche pour le Développement, Agroparistech, hébergement à l’UMR G-EAU (361 Rue Jean François Breton, 34090 Montpellier)**

**Format de présentation**

Communication orale (15 minutes)

Poster (format A0)

« Ma thèse en trois images et 180 secondes » (3 minutes)

**Résumé**

Depuis la fin des années 1970, plusieurs institutions publiques (Agence de l’eau Rhône Méditerranée et Corse, Région Provence-Alpes-Côte d’Azur, conseils généraux…) encouragent la réalisation d’économie d’eau dans le bassin versant de la Durance. Cette politique d’économie s’est accentuée lors des derniers programmes d’intervention de l’agence de l’eau, atteignant 10% du budget global du 11ème programme, avec l’objectif de réallouer les économies réalisées aux milieux naturels.

Toutefois, après 40 ans d’économie d’eau et 20 ans de réallocation environnementale dans le bassin de la Durance, peu d’analyses ont été menées sur l’évolution des dispositifs de financement et leurs conséquences en termes de redistribution des flux d’eau, des coûts et des bénéfices associés entre usages et territoires multiples.

Grâce à une approche basée en sciences de gestion de l’environnement et en sciences politiques, nous analysons dans cette présentation plusieurs types de financement des économies et réallocations d’eau, en montrant comment ils constituent des agencements spécifiques d’éléments réglementaires, cognitifs et matériels, traduisant une certaine problématisation de la situation. Dans un deuxième temps, nous analysons l’effet potentiel de ces dispositifs à partir de deux cas d’étude.

**Mots-Clés**

Economies d’eau, réallocations environnementales, dispositifs de financement, bassin versant de la Durance.

# Contexte et problematique

Depuis la fin des années 1970, plusieurs institutions publiques (agence de l’eau Rhône Méditerranée et Corse, Ministère en charge de l’agriculture, Région Provence-Alpes-Côte d’Azur, conseils généraux) encouragent à la réalisation d’économies d’eau dans le bassin versant de la Durance. Ces économies ont été principalement remobilisées pour des usages agricoles et hydroélectriques jusqu’aux années 2000, au moment où s’opère un tournant afin de réallouer les économies aux milieux naturels (Balland et al. 2002, p. 40). La politique d’économie d’eau s’est accentuée lors des derniers programmes d’intervention de l’agence de l’eau, atteignant 10% du budget global du 11ème programme et devenant une condition d’éligibilité pour l’accès aux aides par les gestionnaires de canaux agricoles. La mise à disposition des économies réalisées pour les milieux duranciens (par l’intermédiaire d’un « compte épargne volume ») est également devenue une condition d’attribution des aides.

Toutefois, après 40 ans d’économie d’eau et 20 ans de réallocation environnementale dans le bassin de la Durance, peu d’analyses ont été menées sur l’évolution des dispositifs de financement et leurs conséquences en termes de redistribution des flux d’eau, des coûts et des bénéfices associés entre usages et territoires multiples. Comment des éléments réglementaires, cognitifs et matériels s’agencent-ils afin de constituer des dispositifs de financement des économies et réallocation d’eau, et des discours de justification de ces outils ? Comment les nouveaux dispositifs porteurs d’une logique environnementale réactivent-t-ils des logiques et pratiques antérieures ? Quels ont été les impacts de ces dispositifs sur les multiples usages du bassin durancien et sur l’environnement ?

Nous présenterons tout d’abord le cadre théorique et la méthodologie (1), avant de nous intéresser aux dispositifs de financements (2) et à deux études de cas (3).

# Cadre théorique et méthodologie

## Sociologie de l’action publique et *political ecology*

Notre approche consiste à articuler l’analyse de la construction des dispositifs de financement d’économie et réallocation d’eau et des discours qui les portent, avec une compréhension fine de leurs impacts sur la redistribution des coûts et bénéfices entre usages multiples, influençant à leur tour les circuits financiers en jeu.

La sociologie de l’action publique permet d’envisager les dispositifs d’action publique « *non pas comme des solutions à un problème, mais comme des propositions d’interprétation du monde* » (Muller 2000). Les différents instruments mobilisés sont porteurs d’une problématisation particulière des situations (Lascoumes and Simard 2011 ; Lascoumes 2007). Il s’agit de comprendre comment se construisent ces dispositifs d’action publique d’une part, et comment les acteurs se les approprient et participent à leur modification d’autre part. Les outils de financement sont ainsi l’objet d’entreprises d’intéressement et d’enrôlement (Callon 1986) de la part des organismes financeurs vers les potentiels bénéficiaires mais aussi de ces derniers vers les financeurs afin de réajuster continuellement les dispositifs à leurs enjeux et objectifs.

La *political ecology* complète cette approche grâce à l’attention portée aux effets des dispositifs analysés sur l’environnement et les différents usages (Molle and Wester 2009 ; Molle et al. 2009). Il s’agit de suivre l’évolution des flux d’eau et des coûts et bénéfices qui y sont associés, de manière concomitante à la circulation des discours et des problématisations, afin de saisir le « cycle hydro-social » dans ses différentes dimensions (Linton and Budds 2014 ; Robbins 2012). La redistribution des flux d’eau et l’évolution des infrastructures participent à leur tour à modifier ou perpétuer les dynamiques de financement et les arrangements institutionnels entre acteurs (Mollinga and Veldwisch 2016).

## Méthodologie

Trois matériaux seront mobilisés : des articles scientifiques et rapports administratifs ou études, des observations sur le terrain, et des entretiens semi-directifs. Notre démarche est inductive, des allers-retours constants ont lieu entre l’analyse bibliographique, le travail d’observation et de réalisation d’entretiens sur le terrain, et la problématique de recherche. La réalisation d’entretiens semi-directifs repose principalement sur les méthodes de l’ethnographie et de la sociologie (Beaud and Weber 2010 ; Olivier de Sardan 1995). Ces entretiens sont longs (entre une heure et trois heures), approfondis, et entièrement enregistrés et retranscrits. Ils permettent une analyse fine des positions des acteurs et de leurs représentations, des systèmes d’alliance ou d’opposition (Beaud et Weber 2010).

# Evolution des dispositifs d’économies et reallocations d’eau : de nouveaux agencements Reglementaires, cognitifs et materiels

## Des années 1970 aux années 2000 : des économies d’eau pour moderniser l’agriculture et produire de l’énergie

Dès les années 1970, le ministère de l’Agriculture, l’agence de bassin et la Société du Canal de Provence vont encourager les économies d’eau (Capoduro 1983, p. 351 in : Gaudin 2014, p. 124).

En 1968, les premières études relatives à la modernisation des ouvrages de Basse-Durance sont entreprises. Elles sont menées par les services du ministère de l’Agriculture et financées par l’agence de bassin Rhône-Méditerranée et Corse (Jean 1975). A cette époque, l’objectif premier est *« l’intérêt pour l’agriculture d’améliorer en permanence ses grandes infrastructures pour conserver et accroître son potentiel de production »* (Jean 1975, p. 15). Les économies sont censées répondre à l’enjeu de rentabilité de la modernisation des ouvrages (cuvelage des canaux, ouvrages de régulation, mise sous pression) en permettant de nouvelles extensions agricoles. Il est également fait mention d’EDF comme un financeur possible des aménagements, étant donné qu’on pouvait *« espérer produire plusieurs dizaines de million de kW/heure, par la seule modernisation des canaux de Basse-Durance »* (Jean 1975, p. 15).

Durant cette première phase, les questions d’économies d’eau et de gestion des milieux naturels apparaissent dissociées. Ce n’est qu’à partir des années 2000, avec la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l’Eau (2000) et la montée en puissance d’une politique de « résorption des déséquilibres quantitatifs » (orientation fondamentale du SDAGE numéro 7 ; SDAGE 2010-2015), que ces deux sujets vont être rapprochés. Ce nouveau discours contribuera à re-justifier la politique d’économies d’eau débutée à la fin des années 1970.

## Années 2000 – période actuelle : poursuivre les économies pour les réallouer vers les milieux naturels

A partir des années 2000, les services de l’Etat tentent de réinvestir la question des économies réalisées et de leur devenir. Le manque d’effets bénéfiques pour les milieux naturels est indiqué dans le rapport de la mission interministérielle de 2002, dit rapport Balland :

*« La mission constate que la réglementation actuelle ne conduit qu'à valoriser énergétiquement les économies d'eau des irrigants. Ces économies ne contribuent pas à renforcer le débit dans la Durance. On peut s'interroger sur une répartition différente de ces économies »* (Balland et al. 2002, p. 40).

La volonté de réorienter les économies d’eau vers les milieux naturels prendra forme au sein de trois dispositifs de gestion : les contrats de canaux, les Plans de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et le Compte Epargne Volume (CEV) permettant de stocker les volumes économisés avant de les réallouer vers les milieux. Chaque fois, ces dispositifs constituent de nouvelles problématisations de la situation et embarquent des éléments réglementaires (lois sur l’eau), cognitifs (liens de causalité entre les pratiques agricoles et les milieux naturels, représentations du bon état) et matériels (flux d’argent, ouvrages de gestion de l’eau).

A partir des cas du contrat de canal de Carpentras (modernisation du secteur de Monteux ; Asa du Canal de Carpentras, 2010, pp. 55-59) et du PGRE du Sasse (substitution d’un prélèvement dans le Sasse par un prélèvement en Durance ; Artelia, 2017), nous analyserons comment ces nouveaux dispositifs s’hybrident avec des logiques antérieures de réalisation d’économies d’eau. Les impacts de ces projets sur l’environnement et les usages concernés seront également discutés.

# les Cas du contrat de canal de Carpentras et du pgre du sasse

## Hybridation entre nouveaux impératifs réglementaires et logiques antérieures

Plutôt qu’une rupture avec les logiques passées de production d’économie d’eau, ces dispositifs participent à leur réactivation et leur remaniement au vu des nouveaux impératifs réglementaires et des préoccupations environnementales. D’une part, les contours des dispositifs sont constamment réajustés afin d’intéresser les bénéficiaires à y participer, et d’autre part les projets eux-mêmes sont modifiés afin de répondre aux exigences des dispositifs.

Les PGRE visent à *« organiser le partage de l’eau et à mettre en œuvre les actions afin de rétablir l’équilibre quantitatif des cours d’eau et des nappes. Pour ce faire, les efforts d’économie d’eau sont à mener en priorité pour tout type d'usages. S’ils ne sont pas suffisants à l’atteinte de l’objectif, des ouvrages de substitution des volumes prélevés sont envisageables par transfert ou stockage »* (Note du secrétariat technique SDAGE Rhône Méditerranée, 2019, p. 6).

Le projet étudié sur le Sasse correspond à l’un des ouvrages de substitution par transfert. Il s’agit de remplacer un prélèvement dans la rivière déficitaire, alimentant le canal gravitaire de Saint-Tropez, par un pompage dans la nappe alluviale de la Durance et un nouveau réseau sous pression. En réalité, la question environnementale du Sasse était peu présente dans les premières formulations du projet de modernisation en 1994 et 2004, avant de devenir la raison première de financement dans le cadre du PGRE (Gaudin, 2005 ; Artelia, 2017). Il en découle un enchâssement complexe du projet dans un historique opposant urbains et agriculteurs, et faisant intervenir différentes structures d’irrigation collectives désireuses d’étendre leur périmètre.

## Impacts sur l’environnement et les différents usages

En même temps qu’ils véhiculent de nouvelles traductions (Callon 1986) des situations, les dispositifs de financement d’économie et de réallocation d’eau participent à une redistribution sociale et spatiale des coûts et bénéfices. Nous avançons que la dimension environnementale, au cœur des dispositifs, se caractérise par de fortes incertitudes.

Du fait des aménagements de la rivière, la réallocation des flux d’eau est en fait extrêmement complexe, en particulier à travers la difficulté à gérer la variable sédimentaire. Par ailleurs, les canaux gravitaires alimentent de nombreux « milieux locaux » comme des zones humides ou de petites rivières pendant l’étiage, les économies d’eau se traduisent ainsi généralement par la destruction de certains milieux. Les études permettant de caractériser les pertes et les gains potentiels au niveau environnemental seront présentées dans les deux cas mentionnés, en relevant les incertitudes qui les caractérisent. Ces zones d’ombre représentent des marges de manœuvre importantes pour les acteurs qui les maîtrisent.

# Bibliographie

Artelia. 2017. “Plan de Gestion de La Ressource En Eau. Bassin Versant : Sasse.”

Asa du Canal de Carpentras. 2010. “Contrat de Canal de Carpentras. Programme d’Opérations.”

Balland, Pierre, Philippe Huet, Eric Lafont, Jean-Pierre Leteurtrois, and Paul Pierron. 2002. “Rapport Sur La Durance. Propositions de Simplification et de Modernisation Du Dispositif d’intervention de l’Etat Sur La Gestion de La Durance. 226 pages.

Beaud, Stéphane, and Florence Weber. 2010. *Guide de l’enquête de Terrain. Produire et Analyser Des Données Ethnographiques*. La Découve. 331 pages.

Callon, Michel. 1986. “Eléments Pour Une Sociologie de La Traduction. La Domestication Des Coquilles Saint-Jacques et Des Marins-Pêcheurs Dans La Baie de Saint-Brieuc.” *L’année Sociologique* 36: 169–208.

Gaudin, Alexandre. 2005. "Logiques d'appropriation du territoire sur le périmètre du Canal de Saint Tropez (Sisteron). Mémoire de DEA. 151 pages.

Gaudin, Alexandre. 2014. “Sociétés Sous Pression. Anthropologie Historique d’un Dispositif Hydraulique Intermédiaire. Le Cas Du Canal de Manosque (France).” EHESS. 416 pages.

Jean, A.-M. 1975. “Les Études de Modernisation Des Irrigations de La Basse Durance.” 15 pages.

Lascoumes, Pierre. 2007. “Les Instruments d’action Publique, Traceurs de Changement.” *Politique et Sociétés:* 26 (2–3): 73.

Lascoumes, Pierre, and Louis Simard. 2011. “L’action Publique Au Prisme de Ses Instruments.” *Revue Française de Science Politique* 61 (1): 5.

Linton, Jamie, and Jessica Budds. 2014. “The Hydrosocial Cycle: Defining and Mobilizing a Relational-Dialectical Approach to Water.” *Geoforum* 57 (November): 170–80.

Molle, François, Peter P. Mollinga, and Philippus Wester. 2009. “Hydraulic Bureaucracies and the Hydraulic Mission: Flows of Water, Flows of Power.” *Water Alternatives* 2 (3): 328–49.

Molle, François, and Philippus Wester. 2009. *River Basin Trajectories : Societies, Environments and Development*. IWMI. pp. 1-20.

Mollinga, Peter P, and Gert Jan Veldwisch. 2016. “Ruling by Canal: Governance and System-Level Design Characteristics of Large-Scale Irrigation Infrastructure in India and Uzbekistan.” *Water Alternatives* 9 (2): 222–49.

Muller, Pierre. 2000. “L’analyse Cognitive Des Politiques Publiques ; Vers Une Sociologie Politique de l’action Publique.” *Revue Française de Science Politique* 50 (2): 189–207.

Olivier de Sardan, Jean-Pierre. 1995. “La politique du terrain.” *Enquête*, no. 1 (March): 71–109.

Robbins, Paul. 2012. “Qu’est-Ce Que La *Political Ecology* ?” In *Environnement, Discours et Pouvoir*, 21. Editions Quæ.

Secrétariat technique du SDAGE Rhône Méditerranée. 2019. “Plan de Gestion Quantitative de la Ressource en Eau. Principes, Gouvernance, Suivi et Révision”. 28 pages.